Villefranche Agglomération Beaujolais Saône

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

4.2.b - Règlement - document graphique

Plan des risques naturels

Secteur Villages

SAINT-ETIENNE-DES-OULLIÈRES

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi-H

Plan au 1:5 000

Zonage :

Zonage

Risques inondation :

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de l'Azergues et de ses affluents

Commune de Saint-Cyr-le-Châtoux concernée (cf plan 4.2.b et pièce 5.1)

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon et du Nizerand

Secteur concerné par le PPRN (cf pièce 5.1)

Traduction des cartes d'inondation du Marverand et de la Vauxonne établies par le SMRB (risque de crue rapide des rivières)

RC - secteur inconstructible sauf exceptions

RCu - secteur inconstructible sauf exceptions

BC2 - secteur soumis à des prescriptions spéciales

Traduction des cartes d'aléas établies par Alp'Géorisques

Secteur inconstructible sauf exceptions (R)

Secteur soumis à des prescriptions spéciales (B)

Secteurs concernés par l'aléa retrait-gonflement des sols argileux (RGA)

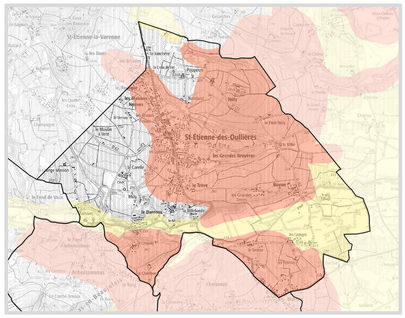
St-Etienne-la-Varenne
St-Etienne-des-Oullières
St-Germain-Nuelles
St-Lager
Quincié
Lacenas
Villié-Morgon
Odenas
Cercié
Emeringes
Arnas
Le Perréon
Ville-sur-Jarnioux
Vaux-en-Jarnioux
Montmelas-St-Sorlin
Denicé
Regnié-Durette
Beaujeu
Vaux-en-Beaujolais
Lantignié
Quincié
Le Bois d'Oingt
Chessy
Theizé
Dième
Ste-Paule
Ste-Colette-sur-Pauge
Le Breuil
Le Bois
Le Bois-Dieu
Le Bois-Dieu
Le Bois-Dieu